

Avis de constitution

SOCIETE « AREMMAK-CI »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 8ème TRANCHE –
NON LOIN DU MAGASIN DE KING DECO - LOT 84, ILOT 6,
Lot 84, Ilot 6

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26 Sept 2023, et enregistrés au CEPICI le 29 Sept 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AREMMAK-CI »

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays et particulièrement en république de Côte d'ivoire et à l'étranger :

IMPORT-EXPORT – COMMERCE GENERAL – E.
COMMERCE / VENTE EN LIGNE- DIVERS.

Aussi la prise de participations en côte d'ivoire et à l'étranger, dans toutes entreprises ou sociétés, quelle qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts, souscription, apport ou autrement, le conseil, l'importation de tous produits et matériels en rapport avec l'objet social, toutes études ou tous services d'assistance et conseils liés à l'objet social ; toutes études, tous travaux en rapport avec l'objet social ; ventes et achats de tous matériels, la participation directe ou indirecte dans toutes opérations commerciales quelconques par voie de création de sociétés nouvelles, apport souscription ou achat de droits sociaux, association en participation ou autrement ; la gestion du portefeuille de valeurs mobilières résultant de ces participations et notamment la réalisation de toutes opérations d'achat et de vente.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 8ème TRANCHE –
NON LOIN DU MAGASIN DE KING DECO - LOT 84, ILOT 6,

Lot 84, Ilot 6

Dirigeant(s) M KOUADIO KOUASSI SYLVESTRE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-11027 du 09/10/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°71323/GTCA/RC/2023 du 09/10/2023

